



**PRÉFET  
DES LANDES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire  
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE  
tél : 05 47 87 73 73

[ddetspp-svspae@landes.gouv.fr](mailto:ddetspp-svspae@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le 26/01/2023

N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2300222

## **Rapport de l'inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 08/12/2022

### **Partie nominative**

#### **DELMAS POISSONS ET MAREE**

ZA de la TEOULERE  
40280 ST PIERRE DU MONT

Affaire suivie par : LAFARGUE Laurent  
Téléphone : 05 47 87 73 73  
Courriel : [laurent.lafargue@landes.gouv.fr](mailto:laurent.lafargue@landes.gouv.fr)  
Références : IC2300222  
Code AIOT : 0054000231  
Pièces jointes :

- Annexe confidentielle **facultatif**
- Autres annexes **facultatif**

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 08/12/2022 de l'établissement DELMAS POISSONS ET MAREE implanté 21 ROUTE DE TALLER 40260 CASTETS. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

#### **Les participants à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées, sont :**

- LAFARGUE Laurent, Service Vétérinaire Santé Protection Animale et Environnement, SVSPAE 40, inspecteur de l'environnement

#### **Les participants à l'inspection, hors inspection des installations classées, sont :**

Corinne DAUBA, technicienne santé et protection animale (DDETSP40)

Le courriel d'échange avec l'administration est adresse non renseignée.

Rédacteur
L'inspecteur de l'environnement LAFARGUE Laurent 



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire  
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE  
tél : 05 47 87 73 73

[ddetspp-svspae@landes.gouv.fr](mailto:ddetspp-svspae@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le 26/01/2023

N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2300222

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 08/12/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **DELMAS POISSONS ET MAREE**

ZA de la TEOULERE  
40280 ST PIERRE DU MONT

Références : IC2300222  
Code AIOT : 0054000231

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 08/12/2022 dans l'établissement DELMAS POISSONS ET MAREE implanté 21 ROUTE DE TALLER 40260 CASTETS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- DELMAS POISSONS ET MAREE
- 21 ROUTE DE TALLER 40260 CASTETS
- Code AIOT : 0054000231
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Atelier d'abattage et de découpe de poissons

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- suite à plainte pour échappement de poisson

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Echappement dans le milieu	Arrêté Ministériel du 30/04/2004, article 4	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Risque sanitaire important pour la pisciculture en aval du point de rejet : il est important de mettre

fin aux échappements, même ponctuels, de poissons, morts ou vifs, issus des bassins de stockage de DELMAS P&M vers le ruisseau.

## 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Echappement dans le milieu

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 30/04/2004, article 4
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, Clôture des installations
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Présence d'un dispositif permettant d'éviter l'échappement des animaux
<b>Constats :</b> Présence d'un poisson mort (corps entier) dans la cage située dans le ruisseau, en regard du point de rejet des Ets DELMAS. Problématique sanitaire forte pour le ruisseau et la pisciculture située en aval de ce point de rejet. Ce poisson provient nécessairement des bassins de stockage des poissons avant abattage, reliés directement au ruisseau. Des grilles sont positionnées en aval de ces bassins de stockage : la fréquence de nettoyage de ces grilles est hebdomadaire. Selon l'exploitant, quelques poissons morts sont parfois retrouvés contre ces grilles mais il est très peu probable que des poissons parviennent à passer entre les mailles de ces grilles. Très peu de probabilité que des poissons s'échappent des bassins en sautant hors de ceux-ci au vu des installations. Il est primordial, si l'on ne peut pas éliminer tout risque d'échappement (cause indéterminée ?) d'empêcher ces animaux (morts ou vivants) de parvenir jusqu'au ruisseau. Un regard de visite est présent à l'arrière du site, il est situé sur la canalisation terminale qui amène l'ensemble des eaux rejetées (eaux issues des bassins de stockage non traitées et eaux issues de la station de traitement de l'atelier d'abattage et de découpe) : il n'est pas muni de grille.
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**NOM ET SIGNATURE DE(S) L'INSPECTEUR(S)**

**Laurent LAFARGUE**

